



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1838

Approbation de trois conventions tripartites d'occupation temporaire et gratuite du domaine public au profit de l'association Les Compagnons des Pavillons pour la réalisation de fresques éphémères sur les murs des blocs d'extraction d'air du Square Monod (Lyon 7e) et de cession des droits patrimoniaux des artistes TWANE, MYET et Sara A., auteurs des fresques

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1838 - APPROBATION DE TROIS CONVENTIONS TRIPARTITES D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES COMPAGNONS DES PAVILLONS POUR LA REALISATION DE FRESQUES EPHEMERES SUR LES MURS DES BLOCS D'EXTRACTION D'AIR DU SQUARE MONOD (LYON 7E) ET DE CESSION DES DROITS PATRIMONIAUX DES ARTISTES TWANE, MYET ET SARA A., AUTEURS DES FRESQUES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Issue d'une démarche citoyenne et collective des habitants du sud-ouest de Gerland dans le 7^{ème} arrondissement, l'association Les Compagnons des Pavillons, créée en mars 2021, vise à améliorer le cadre de vie autour de la place des Pavillons avec comme préoccupations principales l'humain, la nature et l'art.

Dans ce cadre, l'association a lancé en 2021 le projet « *Squ'Art Monod* », projet d'embellissement de l'espace public dans l'esprit « Street Art », né d'une réflexion autour de la transformation de bloc d'extraction d'air pour les garages en monument d'art intégratif.

Ainsi, pour financer la réalisation de fresques temporaires sur les murs des blocs d'extraction d'air du Square Monod, les Compagnons des Pavillons ont lancé un appel aux dons avec pour objectif de récolter 1500 € et rémunérer les trois artistes lyonnais Antoine Fayolle – TWANE (Hugo Millet – MYET et Sara ALAMI, auteurs des fresques.

Souhaitant favoriser cette initiative citoyenne de valorisation de l'espace public par l'art, la Ville de Lyon propose aux Compagnons des Pavillons d'occuper temporairement les murs des quatre blocs d'extraction d'air du Square Monod pour une durée de deux ans.

Par ailleurs, il convient de préciser que la propriété des œuvres reste aux artistes et que ces derniers s'engagent, toutefois, à céder à la Ville de Lyon, de manière non-exclusive, les droits patrimoniaux de représentation et de reproduction sur leurs réalisations, permettant de reproduire et d'adapter les œuvres à des fins de communication.

Ainsi, une convention tripartite entre la Ville de Lyon, l'association Les Compagnons des Pavillons et chacun des trois artistes vient régler, d'une part les modalités d'occupation temporaire et gratuite de cet espace public municipal et d'autre part les modalités de cession gratuite des droits patrimoniaux des auteurs des fresques à la Ville de Lyon.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les trois conventions tripartites susvisées, établies entre la Ville de Lyon, l'association Les Compagnons des Pavillons et les artistes Antoine Fayolle - TWANE, Hugo Millet – MYET, Sara ALAMI sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET